



Automobil Club der Schweiz
Automobile Club de Suisse
Automobile Club Svizzero

Communiqué de presse

Les délégués de l'ACS élisent Thomas Hurter comme nouveau président central

Langenthal, 16 septembre 2016: l'Automobile Club de Suisse a un nouveau président central: 18 sur 19 sections ont élu (par 114 de 118 voix) le Conseiller national UDC schaffhousois Thomas Hurter pour succéder à Mathias Ammann.

L'Automobile Club de Suisse (ACS) a réglé la succession du président central sortant Mathias Ammann. A l'occasion de l'Assemblée des délégués ordinaire à Langenthal, les délégués ont élu aujourd'hui le Conseiller national UDC schaffhousois pour présider le club. 18 sections sur 19 se sont prononcées en définitive pour Thomas Hurter.

Thomas Hurter est depuis de nombreuses années un membre actif de la section ACS de Schaffhouse. Il connaît parfaitement le club et collabore au sein de la Commission des transports déterminante du Conseil national. Au moyen de différentes interventions parlementaires en rapport avec le trafic motorisé individuel, Thomas Hurter s'est déjà parfaitement profilé. De plus, Thomas Hurter a déjà fait ses preuves comme président avisé d'une association nationale.

Le président central sortant Mathias Ammann a commenté cette élection en ces termes: «Je suis certain de pouvoir remettre l'ACS en de bonnes mains».

Après les turbulences des mois passés, Thomas Hurter compte bien ramener l'ACS dans des eaux plus calmes. Il a résumé ses projets en ces termes: «Je ferai le nécessaire pour que la direction de l'ACS et les décisions bénéficient d'un large consensus».

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter:

- Mathias Ammann, Président central de l'ACS (jusqu'au 16.09.2016),
tél. 079 / 300 54 45
- Thomas Hurter, Président central de l'ACS (dès le 17.09.2016),
tél. 079 634 51 79

L'ACS est une association au sens du Code civil suisse, fondée le 6 décembre 1898 à Genève et ayant pour but de grouper les automobilistes afin de défendre leurs intérêts en matière de politique des transports, d'économie, de tourisme, de sport ainsi que dans tout autre domaine en rapport avec l'automobile, tel que la protection des consommateurs et de l'environnement. L'ACS voue une attention particulière à la législation routière ainsi qu'à son application et s'engage en faveur de la sécurité routière.